

Diag Cybersécurité

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Diag Cybersécurité est un accompagnement de Bpifrance (partenaire de France Num) pour aider les entreprises à se protéger contre les menaces en ligne (risques cyber). Il s'agit de mettre en place les premières actions de sécurisation.

Ce diagnostic vise à donner aux entreprises les armes pour se défendre et à diffuser une véritable culture de la cybersécurité en les accompagnant dans la prévention du risque d'attaques et dans la sécurisation de leur système d'information.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le Diag Cybersécurité concerne les PME indépendantes, clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne. Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Les startups et ETI peuvent être éligibles en fonction du périmètre d'intervention concerné, sous réserve de l'accord de Bpifrance.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

C'est un accompagnement simple de 4 jours en 4 étapes, réalisé par des consultants, spécialistes des questions de cybersécurité :

- un pré-cadrage téléphonique entre le consultant, le dirigeant et le responsable SI, permettant de fixer le calendrier de l'intervention,
- une visite sur site pour :
 - cadrer les objectifs de la mission,
 - sensibiliser le comité de direction,
 - évaluer le niveau de sécurité des infrastructures SI comme la salle serveur, les postes utilisateurs ou les équipements industriels connectés au réseau,
 - interviewer les responsables SI, les utilisateurs clés et certains des prestataires.
- à partir des constats effectués lors de la visite sur site, une évaluation du niveau de maturité cyber des pratiques actuelles et une évaluation de la vulnérabilité des principaux actifs de l'entreprise,
- la restitution du Diag Cybersécurité comprend un état des lieux de la maturité cyber de l'entreprise et un plan d'action présentant des recommandations adaptées au contexte. Les actions seront priorisées en fonction de leur complexité de mise en œuvre et de l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de sécurité du SI. La restitution inclut également des recommandations et éléments de préparation à la gestion de crise cyber.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Diag Cybersécurité dont le coût est de 2 200 € HT, pour chaque site évalué, est subventionné à hauteur de 50% par Bpifrance.

Le diagnostic se limite à un seul site physique visité.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'entreprise peut s'inscrire en ligne directement sur [la plateforme de Bpifrance](#).

Pour toute question relative au Diag Cybersécurité, s'adresser à : **diagcybersecurite@bpifrance.fr**

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance

Web : www.bpifrance.fr